



Contrat de location photocopieur

Par **JCOP**, le **16/03/2016** à **10:02**

Bonjour
Nous avons souscrit un contrat de location d'un photocopieur auprès d'une société.
Cette société nous a établi un contrat clef en main et fait signer les documents y compris le financement.
Cette location + maintenance et consommables s'est révélée être une véritable arnaque, mais nous étions engagés par un contrat, car cette société nous a arnaqué et pour une machine nous en sommes à près de 15 000.00 euros par an.
Au terme du contrat nous résilions celui-ci dans les temps impartis auprès de cette société qui nous l'avait établi et qui en prend acte formellement, mais qui n'a pas fait le nécessaire auprès de l'organisme de financement.
Nous sommes contactés par l'organisme de financement GE CAPITAL qui nous informe que nous sommes encore engagés pour un an car nous n'avons pas résilié auprès de leur service et nous demande de payer.
Aujourd'hui nous devons continuer à payer une location sans maintenance et fournitures puisque la société qui nous a établi le contrat a pris acte de la résiliation la concernant.
Que puis-je faire car apparemment dans les locations de photocopieur avec GE CAPITAL ce genre de pratiques sont courantes.
Pour notre part nous n'avons pas les moyens de payer une location pour rien cela représente 15 000.00 par an.
MERCI de votre réponse